

Comparaison des missions du budget général en crédits pilotables

(en milliards d'euros)

Enseignement scolaire 54,9	Recherche et enseignement supérieur 28,5	Solidarité, insertion et égalité des chances 26,0	Écologie, développement et mobilité durables, 24,6			
	Travail et emploi 22,7		Cohésion des territoires 16,9	Justice 8,2	Gestion des finances publiques	
Plan de relance 22,0		Sécurités 13,9		Régimes sociaux et de retraite	APD 4,7	Rel. colter. 3,9
	Défense 39,2		Écon. 3,6	AG 3,7	Agri. 3,1	AEE 2,8
Engag. 2,8		Cult. 3,0		AC	Imm.	
				Sp.	P	D
			S	T	M	C
						R

Périmètre : crédits pilotables du budget général (y compris taxes affectées, hors dépenses relatives aux pensions, remboursements et dégrèvements et charge de la dette) + mission « Plan de relance »¹.

AEE : Action extérieure de l'État. AG : Administration générale et territoriale de l'État. Agri. : Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales. AC : Anciens combattants, mémoire et liens avec la nation. APD : Aide publique au développement. C : Conseil et contrôle de l'État.

Cult. : Culture. D : Direction de l'action du Gouvernement. Écon. : Économie. Engag. : Engagements financiers de l'État. Imm. : Immigration, asile et intégration. M : Médias, livre et industries culturelles. Outr. : Outre-mer. P : Pouvoirs publics. R : Crédits non répartis. Rel. colter. : Relations avec les collectivités territoriales. S : Santé. Sp. : Sport, jeunesse et vie associative. T : Transformation et fonction publiques.

Source : commission des finances du Sénat (à partir des documents budgétaires)

La principale mission du budget général, hors remboursements et dégrèvements (qui représentent 126,1 milliards d'euros en autorisations d'engagement et en crédits de paiement), demeure la mission « Enseignement scolaire », dotée de 76,1 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 75,9 milliards d'euros en crédits de paiement, ou 54,9 milliards d'euros hors contribution au compte d'affectation spéciale « Pensions », devant la mission

¹ La mission « Plan de relance », qui n'est pas classée par le projet de loi de finances parmi les dépenses pilotables, est incluse dans ce schéma à titre de comparaison.

« Défense » (65,2 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 47,7 milliards d'euros en crédits de paiement, dont 39,2 milliard d'euros hors pensions).

La norme de dépenses pilotables

En application de la loi de programmation des finances publiques (LPFP) pour 2018 à 2022, la **norme de dépenses pilotables** comprend les **dépenses** du budget général, des budgets annexes et des comptes spéciaux, **en excluant** les dépenses relatives aux **pensions**, aux **contributions aux collectivités territoriales**, aux **engagements financiers de l'État** (dont la charge de la dette et le désendettement), ainsi que les **dépenses de certaines missions** : « Remboursements et dégrèvements » et « Investissements d'avenir », auxquels le Gouvernement a ajouté pour les exercices 2020 et 2021 les missions « Plan d'urgence face à la crise sanitaire » et « Plan de relance ». Elle comprend également les **plafonds des impositions affectées** à des organismes chargés de missions de service public, décrits à l'article 24 du présent projet de loi de finances.

La LPFP prévoyait une **augmentation modérée** des dépenses pilotables, pour atteindre 262,5 milliards d'euros en 2021, avec une **cible de diminution annuelle de 1 % en volume** à compter de 2020.

Source : commission des finances du Sénat (à partir de la loi de programmation des finances publiques pour 2018 à 2022)

2. Les hausses liées à la mise en œuvre des lois de programmation de certains ministères ne sont pas compensées par un effort de maîtrise des dépenses des autres ministères

Contrairement aux lois de finances précédentes, le projet de loi de finances pour 2021 ne prévoit de baisse supérieure à 100 millions d'euros pour aucune mission du budget général par rapport à la loi de finances initiale précédente.

PREMIÈRE PARTIE LE RECONFINEMENT OBLIGE À RÉAJUSTER UN PLAN DE RELANCE DÉJÀ MAL CALIBRÉ

I. UN PLAN DE RELANCE INDISPENSABLE POUR SOUTENIR L'ÉCONOMIE FRANÇAISE

A. LE PLAN DE SOUTIEN A CONTRIBUÉ À LA BONNE RÉSISTANCE DE L'ÉCONOMIE FRANÇAISE AU CHOC DU CONFINEMENT

1. L'économie française a mieux résisté que prévu au confinement

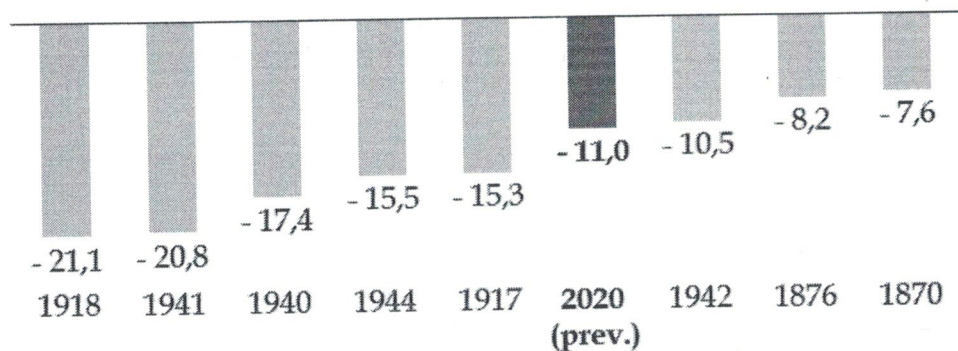
La crise sanitaire et les mesures de confinement mises en œuvre pour juguler sa diffusion constituent un choc sans précédent en période de paix pour l'économie française, avec un recul du PIB désormais estimé à 11 % par le Gouvernement en 2020, après l'annonce du reconfinement.

Il faut remonter à l'année 1944 pour retrouver une baisse plus prononcée de l'activité économique en France.



Historique des principaux reculs du PIB en France depuis 1832

(taux d'évolution du PIB en volume)



Source : commission des finances du Sénat (d'après : Global Financial Data)

Au premier semestre, l'économie française a toutefois mieux résisté que prévu à la crise sanitaire.

D'une part, le choc initial sur l'activité a été moins prononcé qu'anticipé, avec une baisse de 30 % en avril au plus fort du confinement.